

# L'ABEILLE D'ÉTAMPES

## JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

# DE L'ARRONDISSEMENT

### Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

Le Propriétaire Gérant, AUC. ALLIEN.

Étampes. — Imprimerie de AUC. ALLIEN.

### PRIX DES INSERTIONS.

Annonces... 20 c. la ligne.  
Réclames... 30 c. —

Les lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte dont elles tiennent la place. — Les manuscrits ne sont jamais rendus.

Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéro suivant.

### PRIX de L'ABONNEMENT

Un an... 12 fr.  
Six mois... 7 fr.  
2 fr. en sus, par la poste.  
Un numéro du journal... 30 c.

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant. — A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le renouveler, doivent refuser le Journal.

« La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1874, dans l'un des journaux suivants: Pour l'arrondissement de Versailles, dans la *Concorde de Seine-et-Oise*, le *Journal de Seine-et-Oise*, le *Libéral de Seine-et-Oise*, l'*Union libérale et démocratique de Seine-et-Oise*; — pour celui de Corbeil, dans

**BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEAUX, 3,**

Chez AUGUSTE ALLIEN, imprimeur.

le journal *l'Abeille de Corbeil*; — pour celui d'Étampes, dans le journal *l'Abeille d'Étampes*; — pour celui de Mantes, dans le *Journal judiciaire de Mantes*; — pour celui de Pontoise, dans l'*Echo Pontoisien*; — pour celui de Rambouillet, dans l'*Annuaire de Rambouillet*.

### Heures du Chemin de fer. — Service d'Été à partir du 4 Mai 1874.

STATIONS	10				12				14				16				18				20				22								
	1	2	3	1 <sup>re</sup> cl.	1	2	3	1 <sup>re</sup> cl.	1	2	3	1 <sup>re</sup> cl.	1	2	3	1 <sup>re</sup> cl.	1	2	3	1 <sup>re</sup> cl.	1	2	3	1 <sup>re</sup> cl.	1	2	3	1 <sup>re</sup> cl.	1	2	3	1 <sup>re</sup> cl.	
Orléans D.	1 21	2 16	2 43		6 50	10 45		2	3 40	7 23		8 40	9 25	11					8 40	9 25	11					8 40	9 25	11					
Toury	2 10				7 52	11 52		2 50	4 48			9 39	10 35	11 49					9 39	10 35	11 49					9 39	10 35	11 49					
Angerville		3 16			8 15	13 16			5 12			10 52							10 52							10 52							
Monneville					8 24	12 26			5 12			11 13							11 13							11 13							
Étampes	2 58	3 41	4 7	matin.	8 51	13 55		3 30	3 45	5 50	8 51	9	10 23	11 24	12 37					9	10 23	11 24	12 37					9	10 23	11 24	12 37		
Étampes					9 24	14 28			3 56	6 2	9 11									9 11								9 11					
Étampes					9 31	14 35			4 3	6 9	9 18									9 18								9 18					
Étampes					9 38	14 42			4 10	6 17	9 25									9 25								9 25					
Étampes					9 45	14 49			4 17	6 24	9 32									9 32								9 32					
Étampes					9 52	14 56			4 24	6 31	9 39									9 39								9 39					
Étampes					9 59	15 03			4 31	6 38	9 46									9 46								9 46					
Étampes					10 06	15 10			4 38	6 45	9 53									9 53								9 53					
Étampes					10 13	15 17			4 45	6 52	10 00									10 00								10 00					
Étampes					10 20	15 24			4 52	7 00	10 07									10 07								10 07					
Étampes					10 27	15 31			4 59	7 07	10 14									10 14								10 14					
Étampes					10 34	15 38			5 06	7 15	10 21									10 21								10 21					
Étampes					10 41	15 42			5 13	7 22	10 28									10 28								10 28					
Étampes					10 48	15 48			5 20	7 30	10 35									10 35								10 35					
Étampes					10 55	15 54			5 27	7 37	10 42									10 42								10 42					
Étampes					11 02	16 00			5 34	7 47	10 49									10 49								10 49					
Étampes					11 09	16 07			5 41	7 57	10 56									10 56								10 56					
Étampes					11 16	16 14			5 48	8 04	11 03									11 03								11 03					
Étampes					11 23	16 21			5 55	8 11	11 10									11 10								11 10					
Étampes					11 30	16 28			6 02	8 18	11 17									11 17								11 17					
Étampes					11 37	16 35			6 09	8 25	11 24									11 24								11 24					
Étampes					11 44	16 42			6 16	8 32	11 31									11 31								11 31					
Étampes					11 51	16 49			6 23	8 39	11 38									11 38								11 38					
Étampes					11 58	16 56			6 30	8 46	11 45									11 45								11 45					
Étampes					12 05	17 03			6 37	8 53	11 52									11 52								11 52					
Étampes					12 12	17 10			6 44	9 00	11 59									11 59								11 59					
Étampes					12 19	17 17			6 51	9 07	12 06									12 06								12 06					
Étampes					12 26	17 24			6 58	9 14	12 13									12 13								12 13					
Étampes					12 33	17 31			7 05	9 21	12 20									12 20								12 20					
Étampes					12 40	17 38			7 12	9 28	12 27									12 27								12 27					
Étampes					12 47	17 45			7 19	9 35	12 34									12 34								12 34					
Étampes					12 54	17 52			7 26	9 42	12 41									12 41								12 41					
Étampes					13 01	17 59			7 33	9 49	12 48									12 48								12 48					
Étampes					13 08	18 06			7 40	9 56	12 55									12 55								12 55					
Étampes					13 15	18 13			7 47	10 03	1 02									1 02								1 02					
Étampes					13 22	18 20			7 54	10 10	1 09									1 09								1 09					
Étampes					13 29	18 27			8 01	10 17	1 16									1 16								1 16					
Étampes					13 36	18 34			8 08	10 24	1 23									1 23								1 23					
Étampes					13 43	18 41			8 15	10 31	1 30									1 30								1 30					
Étampes					13 50	18 48			8 22	10 38	1 37									1 37								1 37					
Étampes					13 57	18 55			8 29	10 45	1 44									1 44								1 44					
Étampes					14 04	19 02			8 36	10 52	1 51									1 51								1 51					
Étampes					14 11	19 09			8 43	10 59	1 58									1 58								1 58					
Étampes					14 18	19 16			8 50	11 06	2 05									2 05								2 05					
Étampes					14 25	19 23			8 57	11 13	2 12									2 12								2 12					
Étampes					14 32	19 30			9 04	11 20	2 19									2 19								2 19					
Étampes					14 39	19 37			9 11	11 27	2 26									2 26								2 26					
Étampes					14 46	19 44			9 18	11 34	2 33									2 33								2 33					
Étampes					14 53	19 51			9 25	11 41	2 40									2 40								2 40					
Étampes					15 00	19 58			9 32	11 48	2 47									2 47								2 47					
Étampes					15 07	20 05			9 39	11 55	2 54									2 54								2 54					
Étampes					15 14	20 12			9 46	12 02	3 01									3 01								3 01					
Étampes			</																														

voile n'est pas suffisamment apparent, le dessin est confus. En outre, la nuance générale des vignettes semble être d'un bleu plus clair. La lettre Q, dans le mot cinq, est aussi défectueuse; la barre est portée un peu trop en avant. Tout le reste du billet est si bien imité que l'on peut s'y méprendre.

Grâce au travail salubre qui s'est produit sur le marché des obligations des Chemins de fer français, les travaux de notre réseau national vont être poussés avec la plus grande activité. La Compagnie d'Orléans à Rouen (Sud) se fait remarquer entre toutes par l'ardeur qu'elle met dans l'achèvement de son importante ligne.

Les obligations de cette Compagnie sont très-demandées, et une hausse déjà fort appréciable s'est déjà produite sur cette valeur. Ce n'est pas, tant s'en faut, son dernier mot.

#### On lit dans la Réforme de Toulouse :

Nos lecteurs connaissent les phénomènes merveilleux provoqués par les trombes; tous les traités de météorologie en ont enregistré des listes sans fin. Eh bien! vendredi dernier, tandis que l'orage s'abattait sur la zone comprise entre Barran et Idrac, un vent violent soufflant de l'est à l'ouest se leva tout à coup, et bien qu'il n'y eût aucun phénomène météorologique, on vit une colonne mobile d'une vitesse de 24 mètres à la seconde.

Or, il arriva qu'à un moment donné, la base de la trombe, plongeant dans un vivier, en aspira l'eau et les poissons, et les transporta, quelques secondes plus tard, dans la cour d'un propriétaire du voisinage.

Grand fut l'émoi du paysan volé par le vent. A la nouvelle d'une pluie de poissons chez son voisin, il se hâta de revendiquer la propriété des lanches et des carpes. Mais le voisin prétendit rester maître du frein en vertu du principe de l'accession. La justice aura à statuer sur ce cas épineux.

Acclimatation. — En détruisant les diverses espèces d'animaux réputées nuisibles, on est bien près d'amener en Algérie ce qui est achevé, ou peu s'en faut, en France: une rupture complète dans l'équilibre naturel qui existe entre les êtres du règne animal et du règne végétal.

Hélas! de tristes désastres ont amené dans les esprits une bienfaisante réaction, et, les conditions de la nature quoique changées par les derniers errements, on a compris qu'il reste deux choses à faire: diminuer, sans détruire, les espèces nuisibles, et augmenter les espèces utiles par une protection au moins locale, sinon universelle, voire même par l'acclimatation.

Les oiseaux sont surtout de précieux auxiliaires, et pour quelques dégâts insignifiants, léger salaire qu'ils s'adjugent eux-mêmes, que de services rendus!

Un oiseau très-peu connu dans nos contrées, le martin, vient d'être acclimaté par M. Poivre à l'île-de-France avec le plus grand succès. Le martin est surtout l'ennemi des sauterelles; aussi va-t-on chercher par tous les moyens possibles à le répandre en Algérie, où de récentes calamités demandent un prompt remède.

Ce nouvel essai devra réussir, car on a remarqué que les mêmes espèces de cet oiseau se retrouvent sous des latitudes différentes, s'y reproduisent et conservent les mêmes instincts.

Les martins exécutent de grands voyages, et non-seulement ils se nourrissent de sauterelles, mais ils les poursuivent, durant tout le cours de leurs émigrations, avec une sorte d'acharnement; ils sont très-avides des œufs de sauterelles et en font une très-grande consommation.

Plin ne connaissait ces précieux oiseaux: il parlait ainsi des séleucides: « On nomme séleucides, des oiseaux qu'à la prière des habitants du mont Cassin, Jupiter envoie contre les sauterelles qui ravagent les moissons. On n'a pas encore découvert de quels lieux ils viennent ni en quels lieux ils vont; on ne les voit jamais que lorsqu'on a besoin de leurs secours. » Les séleucides de Plin sont, à ne pas en douter, les martins-roselins qu'on rencontre en Crimée, sur les bords du Volga, en Sicile et même au Bengale.

Il se passera sans doute du temps avant que ces animaux se soient assez multipliés pour que leur séjour en Algérie, par exemple, soit reconnu comme un bienfait. N'aurait-il pas mieux valu, au lieu d'aller chercher si loin ces braves auxiliaires, les protéger quand ils venaient d'eux-mêmes, plutôt que de les repousser les armes à la main?

Le Temps a consacré une amusante chronique aux anomalies qui pervertissent le goût de certaines personnes:

Montaigne racontait déjà que certaines personnes « fuyaient la senteur des pommes plus que les arquebuses. » Il faisait allusion à Quercet, secrétaire de François I<sup>er</sup>, qui se levait de table et fuyait sitôt qu'il apercevait ce fruit. Grétry ne pouvait supporter le parfum de la rose, et l'odeur du lièvre faisait évanouir M<sup>lle</sup> Contat. L'ail chanté par Méry, l'ail chéri par les Marseillais, importune bien des gens, et les Marseillais eux-mêmes se détourneraient avec horreur de l'assa-fœtida dont le cuisinier de Lucullus assaisonnait ses sauces et dont les Orientaux se servent encore journellement.

On pourrait multiplier ces exemples. M. Cloquet a cité celui d'une jeune fille qui adorait l'odeur des vieux livres, et celui d'un juriconsulte qui trouvait fort agréable les exhalaisons du fumier. L'habitude est pour beaucoup dans la facilité à supporter certaines sensations. Ainsi, chez les Grecs, le goût des parfums était une sorte de tradition nationale. Les habits étaient enfermés dans des coffres odorants; des cassolettes remplies d'arômes brûlaient tout le temps des repas.

Les Romains reçurent cet héritage de la Grèce. Lors des funérailles de l'impératrice Poppée, Néron fit brûler sur son bûcher plus d'encens que l'Arabie n'en produisait pendant une année entière. Plaucius Plancus dut sa perte à son amour immodéré des parfums; les soldats lancés à sa poursuite le suivirent littéralement à la piste, et le malheureux se vit traîné par les odeurs qu'il portait.

Dans les temps modernes, la mode des parfums a été moins tyrannique. On peut cependant rappeler l'exemple du maréchal de Richelieu, qui avait fait un tel abus des odeurs qu'il avait fini par ne plus les sentir et qu'il s'étonnait le plus sincèrement du monde de voir bien des gens incommodes à son approche. M<sup>me</sup> Tallien, l'arbitre d'un goût corrompu et raffiné, prenait des bains de fraises et de framboises, et se faisait ensuite doucement frictionner avec des éponges remplies d'un lait parfumé. Lisez les petits détails de la toilette de Napoléon dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*, et vous serez surpris de la débauche d'eau de Cologne à laquelle il se livrait tous les matins.

Aucun sens n'est plus délié ni plus mystérieux que l'odorat. Les molécules odorantes sont d'une excessive diffusibilité:

Bartholin affirme que l'odeur seule du romarin fait reconnaître en mer, à des distances assez considérables, les terres d'Espagne. Qui n'a constaté la prodigieuse ténacité du muse, dont un grain suffit pour embaumer ou empestier un appartement? Haller a raconté qu'il avait pris soin de conserver pendant quarante années des papiers parfumés par un seul grain d'ambre. Il a remarqué ainsi que chaque pouce de leur surface a été imprégné par 1,2691,064,000 de grain d'ambre et que les papiers ont embaumé pendant 1,600 jours une couche d'air d'au moins un pied d'épaisseur. Voilà, n'est-il pas vrai, des chiffres qui déconcertent l'imagination.

### Le Derby à Londres.

Le jour du Derby est une de ces choses qu'il faut voir et qu'on n'oublie jamais. C'est la plus grande affaire de l'Angleterre et l'on ne connaît pas entièrement le caractère anglais tant qu'on n'est pas allé à Epsom ce jour-là.

Les courses n'ont en elles-mêmes rien de bien curieux; là, comme ailleurs, les chevaux courent et gagnent les prix. Mais ce qui est extraordinaire, ce qui est unique, c'est l'immense population qui s'y rend, non-seulement de Londres, mais de toute l'Angleterre. Il ne faut pas s'attendre à voir là, comme à Long-champs, à La Marche et à Chantilly, une société choisie, un monde élégant et plus ou moins distingué. Ce n'est pas que les gens du monde ne soient fort nombreux à Epsom et très-richement vêtus; ils font même très-bonne figure sur leurs coachs conduits à la Daumont; mais ils sont submergés et comme perdus dans la foule.

Quant aux femmes du monde, elles font presque complètement défaut, car il ne leur est pas possible d'affronter une telle bagarre. Les femmes du peuple et les lorettes de tous les degrés sont les seules à s'y risquer.

De Londres à Epsom la route s'encombre de voitures, de calèches, de breaks, de cabs, d'omnibus et de tapissières de toutes sortes. On met plus de trois heures pour sortir des faubourgs de Londres et pour parcourir une distance totale de 18 milles et demi. Ça et là on rencontre des voitures accrochées et renversées, et à chaque auberge c'est un nouvel encombrement. Les maisons des faubourgs, les villages, les vil-lages, les collages regorgent de monde; les familles qui les habitent, reçoivent leurs parents et leurs amis pour voir l'aïer et le retour des courses.

Le champ de courses, au lieu d'être plat, s'élève en amphithéâtre sur le versant d'une colline qui fait face à celle où se trouvent les pavillons et les tribunes. Derrière celles-ci, du côté de Londres, la vue s'étend au loin sur un immense horizon. Autour de soi, on a de tous côtés des multitudes de voitures arrêtées et dételées, des tentes pour manger et pour boire, des boutiques et des jeux de toutes sortes, et mêlé à une foule immense au milieu de laquelle on ne circule qu'en se couchant. L'enceinte même du pavillon central est tellement comble qu'il est impossible de s'y remuer. Peut-être a-t-on devant les yeux six ou sept mille voitures et un million de personnes. C'est une foire gigantesque rappelant en bien plus grand les kermesses de Jean Steem, d'Ostade et de Téniers.

Le retour à Londres est quelque chose d'inénarrable. L'entrain va jusqu'à l'insanité, et la jovialité, chez les femmes surtout, jusqu'à l'épilepsie. On se met auteur du chapeau et à la boutonnière un plus ou moins grand nombre de petites poupées de bois blanc, les bras et les jambes en l'air; on a des rubans et des couronnes de feuillage et de fleurs artificielles, des nez en carton, des binocles, des perruques et de fausses moustaches; quelques hommes à figure grotesque s'affublent d'un chapeau et d'un chapeau de femme. On s'abrite du soleil sous d'énormes parapluies, on joue avec de grandes poupées vêtues de longues robes de mousseline, enfin on s'amuse surtout à se souffler réciproquement de toutes parts des pois secs dans des tubes de fer blanc.

D'une voiture à l'autre et avec les personnes qui sont aux fenêtres des environs ou aux grilles des villas on échange sans interruption des millions de millions de baisers avec les gestes les plus passionnés, et dans les attitudes les plus grotesques. Tout le long de la route stationnent des orchestres anglais, allemands, italiens et américains, et ça et là on rencontre des nègres jouant de la guitare et du tambour de basque. C'est un chœur immense et continu de chants, de cris, de hurlements et de rires avec accompagnement de trompettes et de cornets à piston; et quand on rentre dans les faubourgs, cette jovialité générale est encore décuplée par les excitations d'une foule de gens du peuple qui font la haie jusqu'au centre même de Londres.

Voilà, de visu, ce qu'est le jour du Derby. C'est le carnaval de l'Angleterre. Mais la liberté de moustr les amusements et la bonne humeur qui le caractérisent, n'ont leurs pareils nulle part ailleurs. En France, le peuple s'amuse plus modérément: il garde sa force pour les épreuves. En Italie, les réjouissances publiques ne sont plus qu'un faible écho des fêtes d'autrefois. S'il y avait quelque comparaison possible entre la pudeur moderne et l'indécence antique, peut-être faudrait-il remonter jusqu'aux bacchantes des Romains

pour trouver une pareille explosion de gaieté et une telle exubérance de séve humaine.

« Tout le monde va admirer à Rome et à Venise, et c'est justice, ce qui reste de leur grandeur et de leur splendeur passées. Pourquoi, à un tout autre point de vue, ne venons-nous pas davantage à Londres et en Angleterre voir comment se comporte un peuple aussi vivant et aussi original que le peuple anglais? Pourquoi faut-il que le passé ait, en général, plus d'attraits que le présent? La mort est-elle donc supérieure à la vie? »

« Ou diable le spleen, cette maladie prétendue endémique en Angleterre, peut-elle se cacher? Depuis que je suis à Londres, je n'en vois de traces nulle part. S'il existe chez le peuple anglais, s'il existe même plus que chez tout autre, ce ne peut être que comme un fait particulier, car dans leur vie publique les Anglais sont assurément le peuple ayant le plus d'entrain, de gaieté et de bonne humeur. Un jour, en France, un Anglais demandait ou pouvait bien se trouver l'esprit français. Il prétendait ne le trouver nulle part à Paris. Il lui fut répondu qu'il fallait le chercher dans Pascal, La Rochefoucauld et La Bruyère, Molière, Voltaire et Beaumarchais. En est-il de même pour le spleen en Angleterre? Est-ce dans les auteurs anglais qu'on peut chercher et découvrir les preuves de son existence? »

(Journal des Débats.)

— Une affiche au moins singulière.

Rue de Maubeuge, on lit :

IL EST EXPRESSEMENT DÉFENDU DE DÉPOSER DES ORDURES.

Et au-dessous :

ADRESSEZ VOUS EN FACE.

M. PICHÉ, successeur de M. LAISNEL, Tapissier, 3, rue de la Cordonnerie, transfère ses Magasins de Tapiserie, au 4<sup>er</sup> juillet prochain : Rue de la Juiverie, n<sup>o</sup> 3. 3-2

### Etat civil de la commune d'Etampes.

#### NAISSANCES.

Du 15 Juin. — PASQUIER Marie-Marie, rue Saint-Jacques, 13. — 16. GIROUX Albert-Gabriel, rue de la Boucherie, 12. — 19. CHAUVET Alphonse-Eugène, au Petit-Saint-Mars. — 19. BROUSSE Eugène, rue Saint-Martin, 65.

#### PUBLICATIONS DE MARIAGES.

Entre : 1<sup>o</sup> CAILLET Louis, 23 ans, scieur de long, rue Saint-Jacques, 30; et 2<sup>o</sup> FARGIS Marie-Julie, 26 ans, domestique, rue Revers-Louis, 16.  
2<sup>o</sup> CAILLE Paul, 23 ans, lampiste, au Petit-Saint-Mars; et 3<sup>o</sup> DAVID Pauline, 23 ans, sans profession, id.

#### DÉCÈS.

Du 12 Juin. — QUELLET Louise-Désirée, 72 ans, veuve Mercier, à l'Asile des vieillards. — 13. AUCLÈRE Marie Eugénie, 16 jours, rue Badran, 7. — 13. LEMOINE Anne-Aimée, 54 ans, femme Rucite, rue de la Roche-Plate, 11. — 15. VILLETTE Aimable-Louis, 70 ans, jardinier, rue Saint-Martin. — 15. DARBLAY Albertine, 5 ans, rue du Perray, 19. — 18. HAUTE-FEUILLE Sophie-Honorine, 60 ans, rentière, femme Delafoy, faubourg Evexard, 11. — 19. NABOT Jean-Félix, 72 ans, journaliste, rue du Facon, 4.

Pour les articles et faits non signés: AGU. ALLIEN.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT  
MENIER

Exiger le véritable nom

#### ANNONCES.

(1) Etude de M<sup>e</sup> CHENU, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n<sup>o</sup> 100.

### JUGEMENT DE SÉPARATION DE BIENS.

D'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le neuf juin mil huit cent soixante-quatorze, enregistré et signifié, entre la dame Aline BIDAN, épouse du sieur Eusèbe DUPONT, corroyeur, avec qui elle est domiciliée à Etampes, résidant de fait à Surgy, arrondissement de Clamecy (Nièvre), d'une part;

Et ledit sieur Eusèbe-DUPONT, corroyeur, domicilié à Etampes, d'autre part;

Il appert :

Que ladite dame a été séparée de biens d'avec son mari.

Pour extrait,

Signé : CHENU.

(2) Etude de M<sup>e</sup> CHENU, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n<sup>o</sup> 100.

### VENTE SUR LICITATION

A OUESTREVILLE, COMMUNE D'ANGERVILLE, EN LA MAISON A VENDRE, Et par le ministère de M<sup>e</sup> JACOB, notaire à Angerville, Commis à cet effet

D'UNE

MAISON

Sise à Oustreville,

### ET DE VINGT-DEUX PIÈCES DE TERRE Sises au terroir d'Angerville, EN 23 LOTS.

Le tout dépendant des successions GUIGNEPAIN, vallée d'Oustreville.

L'Adjudication aura lieu le *Dimanche 19 Juillet* mil huit cent soixante-quatorze, *Heure de midi.*

On fait savoir à tous qu'il appartiendra que : En exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le deux juin mil huit cent soixante-quatorze, enregistré et signifié;

Il sera,

Aux requêtes, poursuites et diligences, de : 1<sup>o</sup> M. Aimable-Désiré-Joseph GUIGNEPAIN, journalier, demeurant à Oustreville;

2<sup>o</sup> M. Isidore-Joseph GUIGNEPAIN, aussi journalier, demeurant au même lieu;

3<sup>o</sup> M. Alexandre-Félicien Faustin GUIGNEPAIN, journalier, demeurant au même lieu;

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> Louis Laurout Chenu, demeurant à Etampes, rue Saint-Jacques, numéro 109;

En présence, ou lui dûment appelé, de : M. Magliore Désiré Gigou, marchand faïencier, demeurant à Allaines, canton de Janville;

« Au nom et comme tuteur naturel et légal de Aline-Alexandrine Gigou, sa fille mineure, issue de son mariage avec la feue « dame Louise-Félicité Guignepain; »

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> Paulin-Laurens, demeurant à Etampes, rue Sainte-Croix, numéro 49;

Et encore en présence ou lui dûment appelé, de : M. Dauvillier fils, charron, demeurant à Angerville;

« Au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc de la mineure Gigou, sus-nommée, »

Procédé, le *Dimanche dix-neuf Juillet* mil huit cent soixante-quatorze, heure de midi, à Oustreville, commune d'Angerville, en la maison à vendre, et par le ministère de M<sup>e</sup> Jacob, notaire à Angerville, commis à cet effet, à la vente sur licitation, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles dont la désignation suit.

#### DÉSIGNATION :

##### Premier lot.

Une MAISON sise à Oustreville, commune d'Angerville, consistant en une chambre basse à feu, solive et planchée, petit cabinet à côté séparé par une cloison en planches, grenier dessus couvert en tuiles, cave dessous, dont l'entrée a lieu par une trappe se trouvant dans la maison.

Une Grange d'un espace à côté, moitié couverte en tuiles et moitié couverte en chaume. Petit bûcher couvert en tuiles et poulailler couvert en paille.

Cour devant avec grande et petite porte ouvrant sur la ruelle ou sentier de la Messe. Une étable couverte moitié en tuiles et moitié en chaume à côté de la maison et ayant entrée par une porte sur la rue.

Le tout tenant d'un long couchant la rue d'Oustreville, d'autre long levant la veuve Deniau, mur mitoyen avec cette dernière jusqu'à la hauteur de l'égoût, et droit par cette dame de venir dans la cour pour réparer ses bâtiments, d'un bout M. Raguenault, mur mitoyen jusqu'à la hauteur de clôture, et d'autre bout la route ou sente de la Messe.

Sur la mise à prix de 1,500 fr.

##### Deuxième lot.

Dix ares vingt-cinq centiares de terre, terroir d'Angerville, champier des Housses d'Oustreville; tenant d'un long Guillot-Guault, d'autre long Gustave Mulard, d'un bout plusieurs, et d'autre bout le jardin de madame veuve Gautron.

Sur la mise à prix de 235 fr.

##### Troisième lot.

Vingt-cinq ares cinquante-deux centiares de terre, même terroir, situés dans les Haies de Rouvray; tenant d'un long Alexandre Guignepain, d'autre long M. Inger, d'Etampes, et des deux bouts plusieurs.

Sur la mise à prix de 275 fr.

##### Quatrième lot.

Dix ares vingt-cinq centiares de terre, même terroir, champier de la Grissonnière; tenant d'un long M. Chenu, d'autre long Louis Antoine, d'un bout le chemin de Chartres, et d'autre bout le sentier du Bois d'Oustreville.

Sur la mise à prix de 30 fr.

##### Cinquième lot.

Dix ares vingt-cinq centiares de terre, même terroir, à la sente du Bois d'Oustreville; tenant d'un long Antoine Chantalou, d'autre long Guillot-Guault, d'un bout le sentier du Bois d'Oustreville, et d'autre bout la veuve Bouthevillain.

Sur la mise à prix de 100 fr.

##### Sixième lot.

Trente ares soixante-trois centiares de terre, même terroir, dans le sentier de Jodainville; tenant d'un long Désiré Foucher, d'autre long Bouquet-Laigneau, d'un bout la pièce de Donnerville, et d'autre bout plusieurs.

Sur la mise à prix de 275 fr.

##### Septième lot.

Quinze ares trente-un centiares de terre, mêmes terroir et champier; tenant d'un long Gustave Mulard, d'autre long M. Fougou, d'un bout plusieurs, et d'autre bout M. Plé.

Sur la mise à prix de 435 fr.

##### Huitième lot.

Trente ares soixante-trois centiares de terre, même terroir, au fourneau du Bois d'Oustreville; tenant d'un long Alexandre Guignepain, d'autre long Jérémie Laure, d'un bout plusieurs, et d'autre bout Rousseau.

Sur la mise à prix de 275 fr.

*Nouvième lot.*

Vingt ares quarante-deux centiares de terre, même terroir, aux Longs-Réages d'Ouestreville; tenant d'un long M. Isidore Guignepain, d'autre long Gustave Mulard, d'un bout les terres d'Ouestreville, et d'autre bout Rousseau-Laure.

Sur la mise à prix de 435 fr.

*Dixième lot.*

Vingt ares quarante-deux centiares de terre, mêmes terroir et champier; tenant d'un long M. Inger, d'Etampes, d'autre long M. Pié, locataire, d'un bout les Trois-Mines de la ferme, et d'autre bout Rousseau-Laure.

Sur la mise à prix de 435 fr.

*Onzième lot.*

Vingt-six ares quatre-vingt-dix-sept centiares de terre, mêmes terroir et champier; tenant d'un long la veuve Guignepain, d'autre long la veuve Bouton, d'un bout les terres de la ferme d'Ouestreville, et d'autre bout Rousseau-Laure.

Sur la mise à prix de 165 fr.

*Douzième lot.*

Vingt ares quarante-deux centiares de terre, même terroir, au Bois des-Brosses; tenant d'un long Pinturier, d'autre long Lesage, fermier, d'un bout Dufour, et d'autre bout madame Bouthévillain.

Sur la mise à prix de 435 fr.

*Treizième lot.*

Seize ares cinquante-neuf centiares de terre, même terroir, au fond du chemin de Chartres; tenant d'un long la veuve Guignepain, d'autre long M. Pié, d'un bout la veuve Bouthévillain, et d'autre bout M. Pié.

Sur la mise à prix de 420 fr.

*Quatorzième lot.*

Quinze ares trente-un centiares de terre, même terroir, champier de la Vache; tenant d'un long madame veuve Thiercelin, d'autre long Rebiffé-Laure, d'un bout la veuve Raguenau, et d'autre bout Quinton.

Sur la mise à prix de 200 fr.

*Quizième lot.*

Dix ares vingt-un centiares de terre, même terroir, champier de la Buterne; tenant d'un long la veuve Guignepain, d'autre long les héritiers Guillois, d'un bout le chemin de Chartres, et d'autre bout plusieurs.

Sur la mise à prix de 55 fr.

*Seizième lot.*

Dix ares vingt-un centiares de terre, même terroir, champier des Fonceaux ou du Bois de Rouvray; tenant d'un long Isidore Guignepain, d'autre long le même, d'un bout Emile Quinton, et d'autre bout M. Chenu.

Sur la mise à prix de 60 fr.

*Dix-septième lot.*

Quinze ares trente-un centiares de terre, mêmes terroir, champier et réage; tenant d'un long les héritiers Guillois, d'autre long la veuve Gautron, d'un bout M. Chenu, et d'autre bout M. Chrétien, fermier.

Sur la mise à prix de 165 fr.

*Dix-huitième lot.*

Six ares quatre-vingt centiares de terre, même terroir, champier du Haut-du-Bois d'Arbouville; tenant d'un long les héritiers Guillois, d'autre long les héritiers Vallée, d'un bout plusieurs, et d'autre bout M. Pié, fermier.

Sur la mise à prix de 65 fr.

*Dix-neuvième lot.*

Neuf ares vingt-six centiares de terre, même terroir, dans les Housches d'Ouestreville; tenant d'un long le sentier de la Chapelle, d'autre long la veuve Guignepain, d'un bout la route d'Intreville, et d'autre bout Mulard.

Sur la mise à prix de 435 fr.

*Vingtième lot.*

Douze ares soixante-seize centiares de terre, même terroir, près le Bois d'Ouestreville; tenant d'un long Guillois, d'autre long Pié, fermier, d'un bout la route d'Intreville, et d'autre bout plusieurs.

Sur la mise à prix de 435 fr.

*Vingt-unième lot.*

Douze ares soixante-seize centiares de terre, même terroir, dans les Housches vers Angerville; tenant d'un long Emile Quinton, d'autre long les terres de la ferme d'Ouestreville, d'un bout lesdites terres, et d'autre bout Pinturier.

Sur la mise à prix de 200 fr.

*Vingt-deuxième lot.*

Onze ares soixante-treize centiares de terre, même terroir, champier de Champenloup; tenant d'un long Sergeant, d'autre long Lucien Laure, d'un bout plusieurs, et d'autre bout les terres de la ferme d'Ouestreville.

Sur la mise à prix de 400 fr.

*Vingt-troisième et dernier lot.*

Dix ares vingt un centiares de terre, même terroir, au chemin de Chartres ou au Fourneau; tenant d'un long M. Sejourné, d'autre long Guillois, de Dommerville, d'un bout le chemin de Chartres, et d'autre bout le chemin de Rouvray.

Sur la mise à prix de 55 fr.

Fait et rédigé par moi, avoué poursuivant soussigné.

A Etampes, le vingt juin mil huit cent soixante-quatorze.

Pour original, Signé, **CHENU.**

S'adresser, pour les renseignements:

A Etampes, A M<sup>e</sup> CHENU, avoué poursuivant, rue St Jacques, numéro 100; A M<sup>e</sup> PAULIN-LAURENS, avoué collicitant, rue Sainte Croix, numéro 49;

A Angerville,

A M<sup>e</sup> JACOB, notaire, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriétés; Et sur les lieux.

En marge est écrit: Enregistré à Etampes, le vingt juin mil huit cent soixante-quatorze, folio 68 verso, case 8. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes double décime compris.

Signé: DELZANGLES.

(3) Etude de M<sup>e</sup> MARQUIS, avoué à Paris, Rue Gaillon, n<sup>o</sup> 11.

**VENTE**

**SUR LICITATION**

AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHÉRISSEUR. En l'Audience des Criées du Tribunal civil de première instance de la Seine, séant au Palais de Justice, à Paris, à deux heures de relevée,

D'UNE

**PROPRIÉTÉ**

Sise à Morigny,

Canton et arrondissement d'Etampes

(Seine-et-Oise).

L'Adjudication aura lieu le **Samedi 11 Juillet** mil huit cent soixante-quatorze, A deux heures de relevée.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra:

Qu'en exécution d'un jugement contradictoirement rendu entre les parties y dénommées, par la première chambre du Tribunal civil de la Seine, le douze mai mil huit cent soixante-quatorze, enregistré et signifié tant à avoués qu'à parties;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de:

1<sup>o</sup> Mademoiselle Marie-Léontine-Antoinette-Engadrese-Françoise Ysoré D'HERVAULT DE PLEU-MARTIN, mineure émancipée, demeurant à Paris, rue de Vaugirard, numéro 77;

2<sup>o</sup> M. Louis-Laurent-Septime comte DE DURFORT, demeurant à Paris, rue de l'Université, numéro 95.

« Agissant au nom et comme curateur ad hoc « à l'émancipation de mademoiselle de Pleu-« martin, sus-nommée, à l'effet de l'assister. »

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> Jean-Baptiste-Albert Marquis, demeurant à Paris, rue Gaillon, numéro 41;

En présence, ou eux dûment appelés, de:

1<sup>o</sup> M. Marie-Anne-Antoine-Ysoré d'Hervault marquis de Pleumartin, demeurant à Paris, rue de Vaugirard, numéro 77;

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> Joseph-Napoléon-Lucien-Louis-Jérôme Masse, demeurant à Paris, rue Gaillon, numéro 44;

2<sup>o</sup> M. Alexandre-Paul-Albert Cocteau, notaire à Paris, demeurant rue de Lille, numéro 37.

« Au nom et comme subrogé-tuteur de M. « Marie-Louis-Antoine-Emmanuel-Fortuné-« Ysoré d'Hervault de Pleumartin, mineur, « faisant fonctions de tuteur, à raison de l'op-« position d'intérêts existant entre ledit mineur « et M. le marquis de Pleumartin, son père, « sus-nommé. »

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> Louis Jules Henriet, demeurant à Paris, rue Saint-Roch, numéro 37;

3<sup>o</sup> M. Marie-Artus-Timoléon de Cossé duc de Brissac, demeurant à Paris, avenue d'Antin, numéro 25.

« Au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc « du mineur de Pleumartin, sus-nommé. »

Il sera,

Le **Samedi onze Juillet** mil huit cent soixante-quatorze, en l'Audience des Criées du Tribunal civil de la Seine, au Palais de Justice, à Paris, deux heures de relevée, procédé à la vente au enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérissur, des immeubles ci-après désignés.

**DÉSIGNATION :**

Propriété sise à Morigny-Champigny, canton et arrondissement d'Etampes (Seine-et-Oise).

§ 1<sup>er</sup>.

Maison sise à Morigny, près le pont, et dépendances, composée de plusieurs corps de bâtiments et comprenant, à droite, en entrant par la porte charrelière, couverture du puits; au fond de la cour, fournil, trois chambres, dont une en retour d'équerre, passage allant au jardin, cage d'escalier, un étage sur partie, grenier sur le reste, le tout de six travées; attenant corps de logis, double en profondeur, élevé sur cellier d'un rez-de-chaussée, grenier au-dessus, attenant en double retour, grange de deux espaces, écurie à la suite; dans la cour, toit à paves, étable à vaches, remise et puits, jardin en suite de la maison, lavoir au fond dudit jardin, le tout contenant un hectare trois ares cinquante centiares, limité d'un bout par la rivière de Juine et entouré d'autre part de murs et treillages, cadastre section F, numéros 3403 et 3404.

§ 2.

Maison sise à Morigny, près le pont, et dépendances, consistant en un principal corps de bâtiment sur la rue, composé d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage, grenier au-dessus, cour derrière, dans laquelle se trouve un fournil longeant le jardin, portion de jardin-maraîchier contigu à la maison, compris entre celle-ci et la propriété du sieur Babault d'une part et la rivière de Juine d'autre part, le tout d'une contenance de trente-quatre ares, porté au cadastre section F, numéros 3378, et, pour une partie, numéro 3404.

§ 3.

Diverses pièces de terre labourable, sises territoire de Morigny, et dont le détail suit:

1<sup>o</sup> — Trois ares soixante centiares de terre, sis au climat du Guillaume; cadastre section A, numéro 925.  
2<sup>o</sup> — Cinq ares vingt centiares de terre, sis au même climat; cadastre section A, numéro 929.

3<sup>o</sup> — Quatre ares quatre-vingt-dix centiares de terre, sis au même climat; cadastre section A, numéro 947.

4<sup>o</sup> — Quatre ares soixante centiares de terre, sis au même climat; cadastre section A, numéro 956.

5<sup>o</sup> — Cinq ares soixante-cinq centiares de terre, sis au même climat; cadastre section A, numéro 994.

6<sup>o</sup> — Neuf ares cinquante-cinq centiares de terre, sis au climat des Monceaux; cadastre section A, numéro 1247.

7<sup>o</sup> — Six ares soixante centiares de terre, sis au même climat; cadastre section A, numéro 1240.

8<sup>o</sup> — Treize ares quarante centiares de terre, sis au même climat; cadastre section A, numéro 1243.

9<sup>o</sup> — Cinq ares cinq centiares de terre, sis au climat des Annettes, près le Culet; cadastre section A, numéro 4323.

10<sup>o</sup> — Deux ares cinquante centiares de terre, sis au lieu dit le Culet; cadastre section A, numéro 1394.

11<sup>o</sup> — Un are dix centiares de terre, sis au même lieu; cadastre section A, numéro 1442.

12<sup>o</sup> — Six ares cinquante centiares de terre, sis au lieu dit le Culet; cadastre section A, numéro 1466.

12<sup>o</sup> bis. — Un are quinze centiares de terre, lieu dit Sous-le-Culet; cadastre section A, numéro 4755.

12<sup>o</sup> ter. — Un are vingt centiares de terre, même lieu; cadastre section A, numéro 4783.

12<sup>o</sup> quater. — Deux ares quatre-vingt centiares de terre, même lieu; cadastre section A, numéro 4784.

13<sup>o</sup> — Vingt-trois ares cinquante centiares de terre, sis au lieu dit la Rue-Chèvre; cadastre section A, numéro 1811.

14<sup>o</sup> — Sept ares soixante-cinq centiares de terre, sis au même lieu; cadastre section A, numéro 1837.

15<sup>o</sup> — Quatre ares soixante centiares de terre, sis au même lieu; cadastre section A, numéro 1838.

16<sup>o</sup> — Cinq ares quarante centiares de terre, sis au même lieu; cadastre section A, numéro 1849.

17<sup>o</sup> — Soixante dix centiares de terre, sis au même lieu; cadastre section A, numéro 1850.

18<sup>o</sup> — Treize ares quatre-vingt centiares de terre, sis au climat des Monceaux; cadastre section A, numéro 1893.

19<sup>o</sup> — Dix ares trente-cinq centiares de terre, sis au même climat; cadastre section A, numéro 1898.

20<sup>o</sup> — Seize ares cinq centiares de terre, sis au même climat; cadastre section A, numéro 1923.

21<sup>o</sup> — Quatorze ares dix centiares de terre, sis au lieu dit les Volvents; cadastre section A, numéro 4965.

22<sup>o</sup> — Sept ares cinq centiares de terre, sis au lieu dit la Maladerie; cadastre section A, numéro 2075.

23<sup>o</sup> — Deux ares soixante centiares de terre, sis au climat de Tirepeine; cadastre section B, numéro 409.

24<sup>o</sup> — Quarante-neuf ares soixante centiares de terre, sis au même climat; cadastre section B, numéro 440.

25<sup>o</sup> — Quatorze ares vingt centiares de terre, sis au lieu dit Sous-la-Grange-des-Noyers; cadastre section B, numéro 212.

26<sup>o</sup> — Huit ares vingt cinq centiares de terre, sis au lieu dit le Terrier; cadastre section B, numéro 753.

27<sup>o</sup> — Vingt-sept ares vingt centiares de terre, sis au même lieu; cadastre section B, numéro 754.

28<sup>o</sup> — Quinze ares trente-cinq centiares de terre, lieu dit Sous-le-Terrier; cadastre section B, numéro 794.

29<sup>o</sup> — Sept ares soixante centiares de terre, lieu dit les Cors-de-Veaux; cadastre section B, numéro 824.

30<sup>o</sup> — Seize ares vingt-cinq centiares de terre, sis au lieu dit les Pentès-du-Mortier; cadastre section B, numéro 877.

31<sup>o</sup> — Quatorze ares trente centiares de terre, sis au même lieu; cadastre section B, numéro 879.

32<sup>o</sup> — Vingt-quatre ares trente-cinq centiares de terre, sis au même lieu; cadastre section B, numéro 909.

33<sup>o</sup> — Trente-trois ares quinze centiares de terre, sis au même lieu; cadastre section B, numéro 913.

34<sup>o</sup> — Cinq ares soixante-quinze centiares de terre, sis au même lieu; cadastre section B, numéro 949.

35<sup>o</sup> — Trois ares soixante centiares de terre, sis au climat des Grands-Volvents; cadastre section B, numéro 4175.

36<sup>o</sup> — Vingt ares vingt-cinq centiares de terre, sis au climat des Gomboisons; cadastre section B, numéro 4316.

37<sup>o</sup> — Neuf ares soixante-dix centiares de terre, sis au même climat; cadastre section B, numéro 4321.

38<sup>o</sup> — Six ares trente-cinq centiares de terre, sis au même climat; cadastre section B, numéro 4325.

39<sup>o</sup> — Quarante centiares de terre, sis au même climat; cadastre section B, numéro 4332.

40<sup>o</sup> — Sept ares de terre, sis au même climat; cadastre section B, numéro 4333.

41<sup>o</sup> — Six ares soixante cinq centiares de terre, sis au lieu dit les Trois-Maillots; cadastre section E, numéro 423.

42<sup>o</sup> — Un are de terre, sis au même lieu; cadastre section E, numéro 424.

43<sup>o</sup> — Quatre ares trente centiares de terre, sis au climat des Melliers; cadastre section F, numéro 37.

44<sup>o</sup> — Six ares cinquante centiares de terre, sis au même climat; cadastre section F, numéro 53.

45<sup>o</sup> — Huit ares soixante-quinze centiares de terre, sis au même climat; cadastre section F, numéro 64.

46<sup>o</sup> — Quatre ares cinquante centiares de terre, sis au même climat; cadastre section F, numéro 81.

47<sup>o</sup> — Quatre ares quinze centiares de terre, sis au même climat; cadastre section F, numéro 82.

48<sup>o</sup> — Quatre ares soixante centiares de terre, sis au même climat; cadastre section F, numéro 421.

49<sup>o</sup> — Huit ares quarante centiares de terre, sis au même climat; cadastre section F, numéro 433.

50<sup>o</sup> — Six ares quatre-vingt-quinze centiares de

terre, sis au même climat; cadastre section F, numéro 457.

51<sup>o</sup> — Trois ares quatre-vingt-quinze centiares de terre, sis au même climat; cadastre section F, numéro 161.

52<sup>o</sup> — Six ares quarante-cinq centiares de terre, sis au lieu dit le Poirier; cadastre section F, numéro 190.

53<sup>o</sup> — Deux ares quarante-cinq centiares de terre, sis au climat du Grand-Chantier; cadastre section F, numéro 273.

54<sup>o</sup> — Sept ares quatre-vingt centiares de terre, sis au lieu dit les Caves; cadastre section F, numéro 372.

55<sup>o</sup> — Sept ares quatre-vingt centiares de terre, sis au lieu dit les Troux-à-Blin; cadastre section F, numéro 484.

56<sup>o</sup> — Quatre ares vingt centiares de terre, sis au même lieu; cadastre section F, numéro 574.

57<sup>o</sup> — Trois ares quatre-vingt-cinq centiares de terre, sis au climat des Epicières; cadastre section F, numéro 606.

58<sup>o</sup> — Neuf ares soixante-cinq centiares de terre, sis au même climat; cadastre section F, numéro 670.

59<sup>o</sup> — Quatre ares quatre-vingt-dix centiares de terre, sis au même climat; cadastre section F, numéro 694.

60<sup>o</sup> — Treize ares de terre, sis au même climat; cadastre section F, numéro 720.

61<sup>o</sup> — Un are trente-cinq centiares de terre, sis au climat des Grandes Raies; cadastre section F, numéro 730.

62<sup>o</sup> — Quatre ares quarante centiares de terre, sis au climat des Groux; cadastre section F, numéro 777.

63<sup>o</sup> — Huit ares quatre-vingt-cinq centiares de terre, sis au climat des Corneilles; cadastre section F, numéro 849.

64<sup>o</sup> — Sept ares vingt centiares de terre, sis au lieu dit Sur-les-Simonettes; cadastre section F, numéro 914.

65<sup>o</sup> — Trois ares quarante cinq centiares de terre, sis au même lieu; cadastre section F, numéro 922.

66<sup>o</sup> — Quinze ares soixante-cinq centiares de terre, sis au même lieu; cadastre section F, numéro 932.

67<sup>o</sup> — Un are soixante centiares de terre, sis au lieu dit la Pente-des-Blandards; cadastre section F, numéro 1067.

68<sup>o</sup> — Trois ares quarante centiares de terre, sis au même lieu; cadastre section F, numéro 1068.

69<sup>o</sup> — Deux ares soixante-cinq centiares de terre, sis au même lieu; cadastre section F, numéro 1074.

70<sup>o</sup> — Dix-huit ares quatre-vingt dix centiares de terre, sis au climat des Champins; cadastre section F, numéro 1202.

71<sup>o</sup> — Quarante-quatre ares soixante-cinq centiares de terre, sis au même climat; cadastre section F, numéro 1214.

72<sup>o</sup> — Trois ares quatre-vingt dix centiares de terre, sis au même climat; cadastre section F, numéro 1224.

73<sup>o</sup> — Onze ares quatre-vingt centiares de terre, sis au même climat; cadastre section F, numéro 1238.

74<sup>o</sup> — Huit ares cinquante centiares de terre, sis au même climat; cadastre section F, numéro 1239.

75<sup>o</sup> — Sept ares trente centiares de terre, sis au lieu dit la Tête-à-l'Abbé; cadastre section F, numéro 1296.

76<sup>o</sup> — Cinq ares quarante centiares de terre, sis au lieu dit les Hauts-Blandards; cadastre section F, numéro 1354.

77<sup>o</sup> — Six ares quarante-cinq centiares de terre, sis au climat des Housches; cadastre section F, numéro 4565.

78<sup>o</sup> — Cinq ares quatre-vingt-cinq centiares de terre, sis au même climat; cadastre section F, numéro 4570.

55°. — Deux ares quarante-cinq centiares de terre, sis au lieu dit la Haute-Marche; cadastre section F, numéro 2174.

96°. — Quatre ares soixante-quinze centiares de terre, sis au lieu dit la Haute-Marche; cadastre section F, numéro 2232.

97°. — Trois ares quinze centiares de terre, sis au lieu dit les Nollivets; cadastre section F, numéro 2289.

98°. — Trois ares de terre, sis au lieu dit les Bas-quins; cadastre section F, numéro 2393.

99°. — Dix ares trente centiares de terre, sis au lieu dit les Hautes-Maisons; cadastre section F, numéro 2431.

100°. — Onze ares vingt centiares de terre, sis au même lieu; cadastre section F, numéro 2438.

101°. — Cinq ares soixante centiares de terre, sis au même lieu; cadastre section F, numéro 2442.

102°. — Trois ares quarante centiares de terre, sis au lieu dit les Beaux-Nouveaux; cadastre section F, numéro 2477.

103°. — Deux ares quarante-sept centiares de terre, sis au lieu dit les Petits-Prés; cadastre section F, numéro 2501.

104°. — Un are soixante quinze centiares de terre, sis au climat des Grands-Marais; cadastre section F, numéro 2683.

105°. — Un are de terre, sis au climat des Grands-Marais; cadastre section F, numéro 2703.

106°. — Soixante centiares de terre, sis au même climat; cadastre section F, numéro 2748.

107°. — Quatre-vingt-cinq centiares de terre, sis au même climat; cadastre section F, numéro 2784.

108°. — Un are soixante-dix centiares de terre, sis au lieu dit le Bas-de l'Île; cadastre section F, numéro 3053.

109°. — Soixante-cinq centiares de terre, sis au lieu dit les Fossés-la-Reine; cadastre section F, numéro 3127.

110°. — Vingt-cinq ares quatre-vingts centiares de terre, sis au lieu dit le Bas-des-Champins; cadastre section F, numéro 3408.

111°. — Trente-deux ares quatre-vingts centiares de terre, sis au même lieu; cadastre section F, numéro 3413.

112°. — Douze ares quatre-vingt-dix centiares de terre, sis au même lieu; cadastre section F, numéro 3416.

113°. — Treize ares soixante-dix centiares de terre, sis au même lieu; cadastre section F, numéro 3450.

114°. — Deux ares dix-huit centiares de terre, sis au climat des Champins; cadastre section F, numéro 3451 bis.

115°. — Seize ares quarante centiares de terre, sis au même climat; cadastre section F, numéro 3451.

116°. — Vingt-sept ares quinze centiares de terre, sis au même climat; cadastre section F, numéro 3458.

117°. — Dix ares quatre-vingt-dix centiares de terre, sis au même climat; cadastre section F, numéro 3459.

118°. — Six ares trente centiares de terre, sis au même climat; cadastre section F, numéro 3487.

119°. — Dix-huit ares cinq centiares de terre, sis au même climat; cadastre section F, numéro 3499.

120°. — Quarante-cinq centiares de terre, sis au même climat; cadastre section F, numéro 3523.

121°. — Vingt ares quatre-vingt-quinze centiares de terre, sis au même climat, cadastre section F, numéro 3524.

122°. — Trois ares quatre-vingt-dix centiares de terre, sis au lieu dit sur les Champins, cadastre section F, numéro 3551.

123°. — Vingt-sept ares de terre, sis au même lieu; cadastre section F, numéro 3552.

124°. — Soixante centiares de terre, sis au même lieu; cadastre section F, numéro 3555.

125°. — Sept ares soixante-dix centiares de terre, sis au même lieu; cadastre section F, numéro 3556.

126°. — Et dix ares trente centiares de terre, sis au même lieu; cadastre section F, numéro 3559.

Ainsi que le tout s'étend, poursuit et comporte, avec toutes ses circonstances et dépendances, sans aucune exception ni réserve.

MISE A PRIX.

Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges déposé au greffe du Tribunal civil de la Seine, les enchères seront reçues sur la mise à prix fixée par le jugement du douze mai mil huit cent soixante-quatorze, à la somme de trente-cinq mille francs, ci... 35,000 fr.

Fait et rédigé à Paris, par l'avoué poursuivant sous-signé, le douze juin mil huit cent soixante-quatorze.

Signé: MARQUIS.

Enregistré à Paris, le treize juin mil huit cent soixante-quatorze, folio 183 verso, case 6. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé: BOURDALOGE.

S'adresser pour les renseignements:

1° A M<sup>r</sup> MARQUIS, avoué poursuivant la vente, demeurant à Paris, rue Gaillon, numéro 11;

2° A M<sup>r</sup> MASSE, avoué, demeurant à Paris, rue Gaillon, numéro 14;

3° A M<sup>r</sup> HENRIET, avoué, demeurant à Paris, rue Saint-Roch, numéro 37;

4° A M<sup>r</sup> COCTEAU, notaire, demeurant à Paris, rue de Lille, numéro 37;

5° A M<sup>r</sup> GOUPIL, notaire, demeurant à Paris, quai Voltaire, numéro 23.

Certifié conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné.

Etampes, le 20 Juin 1874.

Etude de M<sup>r</sup> HAUTEFEUILLE, notaire à Etampes.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION En l'étude et par le ministère de M<sup>r</sup> HAUTEFEUILLE, Notaire à Etampes.

Le Dimanche 12 Juillet 1874, à midi,

MAISON

A Etampes, rue de la Porte-Dorée, n° 7,

Avec GRANDE REMISE, COUR, ET JARDIN, Dépendant de la succession de M. MOULLE.

S'adresser, pour tous renseignements: Audit M<sup>r</sup> HAUTEFEUILLE, notaire.

MAISONS

A Etampes, rue Saint-Antoine, n° 14 et 16,

ET DÉPENDANCES, Appartenant à M. TARDIF.

S'adresser, pour tous renseignements: Audit M<sup>r</sup> HAUTEFEUILLE, notaire.

Etude de M<sup>r</sup> ROBERT, commiss.-priseur à Etampes.

VENTE MOBILIÈRE

Par suite du décès de M. DENIS ALEXANDRE-EUGÈNE, A ETAMPES, RUE DU HAUT PÂTE, n° 20,

Le Mardi 23 Juin 1874, à midi Par le ministère de M<sup>r</sup> ROBERT, Commissaire-priseur à Etampes.

Consistant en: Couchette, Literie, Linge, Effets d'habillement, Bureau, Chaises, Fauteuil, Pendule, Batterie de cuisine, et autres objets.

Au comptant. Dix centimes par franc en sus des prix.

Etude de M<sup>r</sup> SAUNIER, notaire à Nemours (Seine-et-Marne).

A LOUER

SÉPARÉMENT Pour entrer en jouissance par la récolte de 1875,

DEUX FERMES

DÉPENDANT DU DOMAINE DE CHATENAY, Canton de Nemours.

Chaque desdites fermes comprend vastes bâtiments d'habitation et d'exploitation, et environ 132 hectares de Terres labourables de qualité tout à fait supérieure.

S'adresser: 1° A M<sup>r</sup> SAUNIER, notaire à Nemours; 2° A M<sup>r</sup> GOUPIL, notaire à Paris, quai Voltaire, n° 23.

A VILLIERS MANTES-LA-VILLE

(Station.) MOULIN DE LA FOLIE

A LOUER Quatre paires de meules, monté à l'anglaise, pouvant mouler de 28 à 30 hectolitres de blé fini, par jour.

JARDINS ET PRÉS. Jouissance du 11 Novembre 1875

S'adresser sur les lieux; Et à M<sup>r</sup> DREUX, notaire à Mantes.

A VENDRE

UNE VOITURE DE FAMILLE

UN CHEVAL ET SES HARNAIS Le tout en parfait état.

S'adresser à M<sup>r</sup> veuve Y. BENOIST, propriétaire à Etampes, rue Saint-Martin, 33.

A VENDRE

TROIS BÉLIERS DISHLEYS

Race pure, âgés de 14 mois. S'adresser au Régisseur du château de Chamarrande.

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES

CONTRE L'INCENDIE Etablie à Paris, rue Richelieu, n° 87, Fondée en 1819.

Capital et réserves: 11,091,000 fr.

S'adresser à M. ÉDOUARD SIGÉ, agent principal à Etampes, rue Basse des Groisseries, n° 3.

vu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN, apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes.

Etampes, le 20 Juin 1874.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1874. (AVEC BAIL).

JOLI LOGEMENT

A ETAMPES, Place de l'Hôtel-de-Ville.

Composé de: vestibule, trois pièces, cuisine, cour, cave, lieux d'aisances; chambre honie avec grenier à côté.

S'adresser à M. BOURDON, propriétaire, place de l'Hôtel-de-Ville, 12

AVIS.

L'Agence de Deauville-s-Mer demande des représentants ayant 1,000 fr. espèces.

Appointments et remises sur la vente, par annonces, de Cidre et Toiles de Normandie.

Affranchir et joindre un timbre.

MALADIES DES YEUX

D' GAURAN Clinique, rue Saint-Antoine, 143. — Consultations gratuites à une heure; — consultations particulières à quatre heures; rue Blondel, 7. Paris. 30-5

LE RENTIER

JOURNAL FINANCIER fondé en 1869, paraissant les 7, 17 et 27 de chaque mois, donne les tirages-et tous renseignements financiers, et coûte 1 fr. PAR AN.

Pour s'abonner, envoyer mandats ou timbres-poste au directeur, M. ALFRED NEYMARCK, 22, rue Neuve Saint-Augustin, Paris.

L'EAU DES FÉES SARAH FÉLIX

est de toutes les spécialités de teintures pour les cheveux et la barbe, la seule admise dans les grandes Expositions. L'analyse qui en a été faite à l'Exposition de Vienne lui a valu le Diplôme de Mérite. C'est distinction assure le public contre les accidents que l'on a trop souvent à déplorer en se servant des imitations malsaines que l'on voit paraître tous les jours. On trouve à la Parfumerie des Fées Sarah Félix, 43, r. Richer, à Paris, la Pomme et l'Eau de toilette des Fées. — Dépôt chez tous les Parfumeurs et Coiffeurs de la ville. 13 7

MALADIES DES ENFANTS

SIROP DE RAIFORT IODE. GRIMAUD ET C<sup>e</sup> PHARMACIENS A PARIS.

C'est à l'âge que l'huile de foie de morue doit ses propriétés: malheureusement beaucoup de personnes ne peuvent la tolérer; notre sirop la remplace avec avantage et n'a aucun de ses inconvénients. Le sirop, qui entre dans sa composition, contient naturellement de l'iode, et il est en outre associé aux substances dépuratives et sulfureuses des plantes antiscorbutiques. Raifort, Cochlearia. — Il est recommandé par tous les médecins de Paris, dans la médecine des enfants pour combattre le lymphatisme, les scrofules, le rachitisme, la pâleur et la mollesse des chairs, les engorgements des glandes du cou et les diverses éruptions de la peau, du nez, des oreilles et du cuir chevelu, connues sous le nom de gourmes et si fréquentes chez les enfants en bas âge. Il est précieux contre les maladies de poitrine à leur début, excite l'appétit, favorise la digestion et est employé avec le même succès aussi bien chez les enfants que chez les grandes personnes.

Paris, Pharmacie rue de La Feuillade, 7, et dans toutes les pharmacies. 6 6

PHOSPHATE DE FER

de LERAS, PHARMACIEN, doct. ès sciences. Sous forme d'un liquide sans saveur analogue à une eau minérale, ce médicament reunit les éléments constitutifs des os et du sang. C'est le plus rationnel des ferrugineux; il convient aux jeunes filles délicates dont le développement est difficile ou tardif; aux dames qui souffrent de ces maux d'estomac intolérables suscités par la chlorose, l'anémie, le travail mensuel ou les pertes hémorrhagiques; aux enfants d'une complexion pâle et délicate, privés d'appétit, et à toutes les personnes dont le sang est appauvri par les maladies; efficacité, rapidité d'action, tolérance parfaite, pas de constipation ni d'action sur les reins; tels sont les titres qui lui ont valu une faveur sans égale auprès des médecins. — 2 fr. le Flacon.

Paris, Pharmacie rue de La Feuillade, 7, et dans toutes les pharmacies. 6 6

Bulletin commercial.

Table with 6 columns: MARCHÉ d'Etampes, PRIX de l'hectol., MARCHÉ d'Angerville, PRIX de l'hectol., MARCHÉ de Chartres, PRIX de l'hectol. Rows include dates (13 Juin 1874, 19 Juin 1874) and various grain types (Froment, Méteil, Seigle, Avoine) with their respective prices.

Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 13 au 19 Juin 1874.

Table with 7 columns: DÉNOMINATION, Samedi 13, Lundi 15, Mardi 16, Mercredi 17, Jeudi 18, Vendredi 19. Rows include Rente 5 0/0, 4 1/2 0/0, and 3 0/0 with their corresponding values.

Enregistré pour l'annonce n° Folio Reçu franc et centimes, décimes compris. A Etampes, le 1874.